



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Activités d'évaluation

Activités d'évaluation

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

Le présent document présente des informations sur les activités d'évaluation menées conformément aux décisions IDB.29/Dec.7 et IDB.44/Dec.3 et complète celles qui ont été communiquées dans le Rapport annuel 2018.

I. Contexte

1. Dans ses décisions IDB.29/Dec.7 et IDB.44/Dec.3, le Conseil a affirmé, entre autres, qu'il importait que les États Membres reçoivent des informations objectives et crédibles au sujet des programmes exécutés par l'ONUDI à l'échelon national sur la base des conclusions et des enseignements tirés d'évaluations indépendantes.
2. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assume les fonctions de contrôle, qui recouvrent les activités d'évaluation indépendante, d'audit interne et les enquêtes. Au titre de la fonction d'évaluation indépendante, il fournit des informations factuelles crédibles, fiables et utiles, facilitant ainsi l'intégration en temps voulu des conclusions et des recommandations formulées ainsi que des enseignements tirés dans les processus de prise de décisions au niveau de l'Organisation, des programmes et des projets. Il évalue également dans quelle mesure les programmes et projets de l'ONUDI, ainsi que les domaines thématiques, répondent bien aux objectifs déclarés de l'Organisation et participent efficacement à leur réalisation.
3. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne est composé de deux divisions : la Division de l'évaluation indépendante (EIO/IED) et la Division du contrôle interne (EIO/IOD).

Pour des raisons d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



4. Les rôles et responsabilités de l'ONUDI en matière d'évaluation sont définis dans le texte fondateur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne et dans la politique d'évaluation de l'Organisation¹. Aux termes de cette politique, l'évaluation répond à un triple objectif : assurer la transparence, appuyer la gestion et stimuler l'acquisition de connaissances et l'innovation.

II. Activités d'évaluation menées en 2018

5. Ayant examiné le programme de travail dans le domaine de l'évaluation et le budget provisoire du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne pour 2018-2019, le Conseil exécutif de l'ONUDI a approuvé un crédit de 232 000 euros pour la mise en œuvre du programme de travail en 2018. Les enveloppes allouées en 2018 ont permis de mener une évaluation de pays et une évaluation thématique et d'exécuter d'autres activités liées à l'évaluation.

6. Il a été pourvu, comme auparavant, à l'assurance de la qualité des évaluations indépendantes de projets et de programmes. Les évaluations de projets ont été financées par les budgets des projets respectifs.

7. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne confirme qu'en 2018, dans l'exercice de ses activités d'audit interne et d'investigation, il a opéré de manière indépendante et objective, sans ingérence ni influence d'aucune partie interne ou externe. Toutefois, il conviendra de noter les limites opérationnelles dues aux contraintes budgétaires.

Initiative relative à la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'évaluation

8. Pour remédier à ces limites opérationnelles et les atténuer dans une certaine mesure, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne propose la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'évaluation. Cette proposition vise à renforcer encore la fonction d'évaluation de l'ONUDI en regroupant les budgets consacrés à l'évaluation des projets pour dégager des synergies, et à accroître sa capacité opérationnelle. Elle permettrait de fournir un appui approprié à la gestion de l'évaluation afin de mener toutes les évaluations indépendantes requises et d'élaborer davantage de produits d'évaluation. La direction de l'ONUDI, les États Membres et le Commissaire aux comptes s'y sont montrés favorables. Toutefois, il va falloir réaménager certaines questions financières et administratives pour lui donner vie. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continuera d'étudier la faisabilité de cette initiative et les options de sa mise en œuvre.

Activités d'évaluation menées en 2018

9. L'évaluation thématique du programme de développement des compétences du personnel de l'ONUDI et deux examens (Renforcement des connaissances et des institutions et conseils pratiques et Intégration des opérations de l'ONUDI) ont été publiés. L'évaluation des retombées des programmes de l'ONUDI concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et ces synthèses des évaluations indépendantes menées entre 2015 et 2018 ont été réalisées en 2018.

10. Deux évaluations de pays ont été achevées et publiées (Colombie et Inde).

11. En outre, plus de 30 évaluations indépendantes de projets ont été gérées et des activités d'assurance de la qualité ont été exécutées.

12. Tous les rapports issus des évaluations indépendantes menées à l'ONUDI se trouvent sur le site Web de l'Organisation (<https://www.unido.org/resources/evaluation>).

¹ Selon les circulaires du Directeur général DGB/2019/07 et DGB/2018/08, respectivement.

Recommandations, réunions d'information et renforcement des capacités

13. Un système de réponses de la Direction permet de continuer à contrôler l'acceptation et l'application des recommandations issues des évaluations. En 2018, 222 recommandations ont été formulées au total. Leur taux d'acceptation (totale ou partielle) est resté élevé (94 % en moyenne). De plus amples informations sur l'application des recommandations faites en 2017/18 seront communiquées au Conseil dans un futur rapport.

14. Des réunions d'information, portant sur les conclusions des évaluations thématiques et des évaluations de pays, ont été organisées à l'intention des États Membres.

15. Un atelier régional sur l'évaluation, destiné à contribuer au renforcement des capacités nationales d'évaluation dans les États Membres, a été organisé à Dakar du 26 février au 1^{er} mars 2018, à l'intention des ministères de contrepartie de l'ONUDI en Afrique de l'Ouest ; 17 représentants de neuf pays y ont participé.

III. Principales conclusions des évaluations de pays et des évaluations thématiques publiées en 2018

16. L'évaluation indépendante des activités de l'ONUDI en Colombie, menée dans un souci d'acquisition de connaissances et de transparence, visait à évaluer les résultats des activités qu'exécutait l'Organisation dans ce pays, relever ses points forts et ses carences et tirer des enseignements qui pourraient être intégrés dans les interventions à venir, ainsi que dans d'autres de ses programmes et projets. Elle a notamment fait ressortir que l'ONUDI menait une action jugée tout à fait appropriée et jouissait d'une bonne crédibilité à tous les niveaux en Colombie et qu'elle jouait un rôle de catalyseur auprès de ses partenaires. Les ministères, les représentants du secteur industriel et les donateurs bilatéraux apprécient l'Organisation en tant qu'intermédiaire neutre, reconnaissant qu'elle est la seule institution des Nations Unies à avoir un mandat clairement axé sur le développement industriel. Ses projets ont été jugés pertinents, efficaces et conformes à sa mission.

17. L'évaluation du programme de pays de l'ONUDI en Inde pour 2013-2017, qui portait sur les résultats et l'exécution de ce dernier, a cherché à déterminer dans quelle mesure sa contribution aux résultats en matière de développement inclusif et industriel amenait un changement en profondeur. Ce programme de pays, comprenant 24 projets pour un budget global de 96 millions de dollars auquel s'ajoutait un cofinancement du Gouvernement et du secteur privé indiens de 377 millions de dollars, représentait le deuxième plus grand ensemble de projets de pays de l'ONUDI. Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation devaient également servir à l'élaboration et à la mise en place d'un nouveau cadre de programme de pays pour 2018-2022 par le Gouvernement indien et l'ONUDI. Il en est ressorti que l'ONUDI jouit d'une solide réputation dans ce pays, laquelle repose en grande partie sur des compétences techniques fiables à valeur ajoutée et sur les travaux relatifs au développement industriel inclusif et durable qu'elle y exécute. D'après l'une des principales conclusions, l'ONUDI obtient ses résultats les plus importants dans le cadre d'interventions ayant été engagées il y a des années, voire des décennies, qui prouvent bien qu'elle apporte des changements en profondeur.

18. Il a été procédé à un examen thématique indépendant sur dossier de l'« intégration des activités de l'ONUDI » destiné à fournir un éclairage sur les meilleures pratiques institutionnalisées et informelles, les enseignements tirés et les questions ou points susceptibles d'être améliorés déjà mentionnés dans des évaluations et audits précédents qui touchent au renforcement des activités de l'ONUDI et à l'intégration de ses travaux, et d'en faire la synthèse et l'inventaire. Cet examen, qui a porté sur 22 rapports couvrant la période 2010-2018, a comporté des évaluations de pays et des évaluations thématiques indépendantes, des audits internes et un audit externe.

19. Il a été procédé à un examen thématique indépendant sur dossier intitulé « Strengthening knowledge and institutions and policy advice » (renforcement des connaissances et des institutions et conseils pratiques) ; celui-ci avait pour objectif de porter à la connaissance de la direction de l'ONUDI les services de conseil stratégique et de politique générale de l'Organisation et de contribuer au renforcement des systèmes de la gestion axée sur les résultats de cette dernière qui visent à guider la préparation et l'évaluation de la qualité du cadre de programmation à moyen terme. À cet égard, ses conclusions mettent l'accent sur la nécessité pour l'ONUDI de procéder à des ajustements supplémentaires pour intégrer et regrouper les résultats et la performance et permettre un suivi cohérent, à l'échelle de l'Organisation, des progrès accomplis en vue de l'obtention de résultats et de la réalisation des priorités fixées, au titre du cadre de programmation à moyen terme. Il s'agit en particulier de passer d'une structure du cadre logique fondé sur des projets à une théorie plus globale de l'ONUDI fondée sur un nouveau modèle de changement. L'examen, axé sur huit études thématiques et études de pays récentes et complété par des apports de sources internationales récentes et des concepts clefs, visait à établir un historique des résultats obtenus en matière de développement sur les plans du renforcement des connaissances et des institutions et des travaux pratiques, y compris ce que l'on pourrait appeler les voies d'impact.

20. La synthèse des évaluations indépendantes menées par l'ONUDI entre 2015 et 2018, actuellement en cours de réalisation, vise à dresser un bilan des évaluations faites durant cette période et à en regrouper les résultats. Elle se concentre également sur le thème didactique particulier du suivi qui a été mentionné à maintes reprises dans des évaluations indépendantes comme étant susceptible d'amélioration.

21. L'évaluation des incidences des programmes de l'ONUDI relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle, qui est en cours, tend à déterminer dans quelle mesure les interventions de l'ONUDI visaient à apporter des changements mesurables et durables en matière d'efficacité énergétique industrielle. Elle porte sur des projets ciblés sur l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle, une production plus propre et économe en ressources et l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone, qui se sont achevés entre 2010 et 2018. Elle a notamment permis de définir les conditions générales propices à la reproductibilité et à une transposition autonome, et d'analyser celles qui ne relèvent pas du contrôle mais seulement de l'influence, afin que l'ONUDI parvienne à transposer à plus grande échelle et de manière durable les résultats obtenus en matière d'efficacité énergétique.

IV. Perspectives

22. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continuera de s'acquitter de sa mission d'évaluation indépendante et d'améliorer constamment sa capacité de fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles, facilitant ainsi l'intégration en temps voulu des conclusions et des recommandations formulées ainsi que des enseignements tirés dans les processus de prise de décisions au niveau de l'Organisation, des programmes et des projets.

23. Le programme de travail en matière d'évaluation indépendante pour 2019 comprendra une évaluation thématique du réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDI, une évaluation de pays et éventuellement la ou les premières évaluations finales du Programme de partenariat pays (PCP). De plus, plus de 30 évaluations finales obligatoires de projets seront gérées et menées à bien.

24. L'incorporation de la fonction d'évaluation dans le champ d'application de l'examen du mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit permettra d'accroître l'utilité de ce dernier pour la gouvernance générale de l'ONUDI et en renforcera les fonctions de contrôle.

V. Mesure à prendre par le Conseil

25. Le Conseil pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note du rapport sur les activités d'évaluation (IDB.47/23) ;
 - b) Réaffirme qu'il soutient la fonction d'évaluation dans un souci de transparence, d'acquisition de connaissances et de contribution à l'efficacité du développement ;
 - c) Encourage l'évaluation des résultats et des retombées, et la prise en compte dans la gestion et la planification stratégique des informations sur l'exécution et des enseignements tirés ;
 - d) Encourage l'étude de synergies possibles, telles que la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'évaluation ou d'autres options, pour assurer un financement opérationnel approprié des activités d'évaluation et de contrôle interne, élément clef d'un élargissement de la portée et d'une indépendance accrue des fonctions de contrôle ».
-